

Bien vivre sa retraite



Rente viagère différée



Là, pour ma retraite.

 Retraites
Populaires

Placer un capital et bénéficier le moment souhaité d'un revenu supplémentaire garanti à vie.

RP Rente viagère différée vous permet de financer dès maintenant :

- Un futur besoin de revenu complémentaire garanti à vie à la retraite
- Une rente garantie à vie tout en choisissant la part que vous souhaitez transmettre aux bénéficiaires en cas de décès
- Un placement garanti à vie tout en assurant un capital décès aux bénéficiaires.
- Un 13^e salaire garanti à vie à la retraite

Choisir vos prestations en cas de décès :

Exclusive : l'entier du capital initialement investi sans déduction des rentes déjà payées

Classique : capital investi, déduction faite des rentes effectivement payées.




Maximale : aucune prestation n'est restituée.

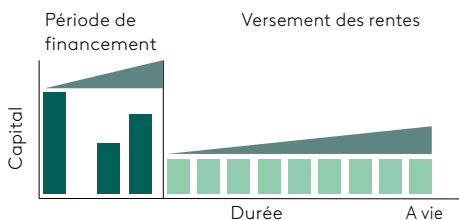
Altruiste : rente sur 2 têtes payable aussi longtemps que l'une ou les 2 personnes assurées sont en vie. Aucune prestation n'est restituée au second décès.

Avantages

- Sécurité de l'investissement
- Montant de la rente garanti à vie
- Choix de la prestation en cas de décès
- Choix de la date du début du versement de la 1^{ère} rente
- Possibilité d'ajourner le début du versement des rentes
- Planification budgétaire facilitée
- Diversification du patrimoine

Fonctionnement

-  Prime unique et/ou versements périodiques
-  Rente annuelle garantie à vie
-  Participation aux excédents



021 348 26 26
 conseillers@retraitespopulaires.ch
 www.retraitespopulaires.ch

Scanner le code
 pour accéder au
 calculateur →

